



CANADA

Débats du Sénat

2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 146 • NUMÉRO 15

LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Les garderies

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 4 mars 2009

LE SÉNAT

Le mercredi 4 mars 2009

LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

LES GARDERIES

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, pour encourager les entreprises à créer des services de garde en milieu de travail, le gouvernement offre un crédit d'impôt représentant 25 p. 100 des dépenses admissibles par place. Madame le leader du gouvernement peut-elle nous dire combien de places en garderie en milieu de travail ont été créées grâce à ce crédit d'impôt depuis son insertion dans le budget de 2007?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Je croyais avoir répondu à cette question. On a créé 60 000 nouvelles places en garderie, mais, comme je l'ai dit aux sénateurs Cowan et Eggleton, il me fera plaisir de tenter d'obtenir les chiffres pour chaque province. Le nombre de 60 000 s'applique à l'ensemble des provinces et territoires. Je ne connais pas les chiffres pour chaque province, mais je vais tenter d'obtenir une réponse pour le sénateur.

[Français]

Le sénateur Tardif : Permettez-moi de reformuler ma question. Je parle de places créées par les entreprises et du fait qu'elles reçoivent un crédit d'impôt représentant 25 p. 100 des dépenses admissibles.

Je vais donner la réponse : aucune place n'a été créée par les entreprises. La plupart des employeurs consultés en 2006 préféreraient agir en partenariat avec des fournisseurs de services de garde locaux plutôt que créer des services de garde.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas exploré d'autres pistes plutôt que continuer à privilégier ce programme sur lequel les employeurs ont des réserves?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Je prie madame le sénateur de m'excuser. À cause de mes écouteurs, je n'ai pas capté la traduction de la première partie de la question.

• (1415)

Pour ce qui est de la création de places en garderie au sein du secteur privé, madame le sénateur soutient qu'aucune place n'y a été créée. Je sais que plusieurs entreprises ont des garderies sur place. Je ne crois pas que l'affirmation du sénateur soit exacte.

L'administration des services de garde relève des provinces et des territoires, mais au Canada plusieurs secteurs travaillent en partenariat avec les collectivités. Il y a tout un éventail de systèmes de prestation de services. Honnêtement, il est injuste à l'égard des milieux d'affaires de laisser entendre qu'ils n'assument pas leur responsabilité à l'égard de la prestation de services de garde.